

POLITIQUE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES 2026-2030

Byblos Group intègre la responsabilité sociétale comme un pilier stratégique de son développement, en réponse aux exigences de la CSRD et dans le cadre de son plan de décarbonation. Cette politique constitue le cadre de référence qui guide les décisions et actions de l'ensemble des collaborateurs et des entités du Groupe. Elle poursuit une double ambition : contribuer à un monde plus durable et assurer la compétitivité du Groupe à long terme.

Elle s'applique à l'ensemble des activités du Groupe, quel que soit leur secteur, leur localisation ou leur taille, et engage les parties prenantes internes (collaborateurs, dirigeants) comme externes (fournisseurs, prestataires, clients, partenaires institutionnels). Chaque entité est tenue de décliner ces engagements au niveau opérationnel, de les intégrer dans ses pratiques de management et de contribuer au reporting annuel consolidé, conformément aux exigences réglementaires.

Byblos Group structure sa démarche RSE autour de **quatre piliers fondamentaux**, Gouvernance, Social, Achats Responsables et Environnement, déclinés en **quinze engagements opérationnels**. Chaque engagement est assorti d'indicateurs de performance permettant d'en mesurer la progression.

Gouvernance

- Intégrer les principes éthiques et de bonne conduite dans toutes les relations avec les parties prenantes internes et externes
- Former les collaborateurs exposés aux risques de corruption, de conflits d'intérêts et aux enjeux d'éthique des affaires
- Assurer le signalement, la protection des lanceurs d'alerte, le suivi et la correction effective des alertes émises
- Garantir la conformité aux règles de gouvernance d'entreprise et l'absence de conflit d'intérêts au sein des instances dirigeantes

Social

- Former et développer les compétences des collaborateurs pour soutenir leur évolution et leur employabilité
- Préserver la santé physique et mentale ainsi que la sécurité de l'ensemble des collaborateurs
- Prévenir et sanctionner le harcèlement moral et sexuel ainsi que tous les comportements sexistes au travail
- Promouvoir la diversité, l'équité et l'égalité des chances à tous les stades du parcours professionnel

Achat responsable

- Intégrer des critères RSE systématiques dans les processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs et prestataires
- Évaluer régulièrement les pratiques sociales et environnementales des partenaires stratégiques
- Encadrer les relations avec l'ensemble des partenaires par un code de bonne conduite contractuellement formalisé
- Exercer notre devoir de vigilance sur les risques en matière de droits humains et d'environnement au sein de la chaîne de valeur, conformément aux exigences CSRD (ESRS S2)

Environnement

- Formaliser et mettre en œuvre un plan de décarbonation Groupe avec des objectifs de réduction des émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) alignés sur une trajectoire 1,5°C
- Maîtriser la gestion des déchets, réduire les déchets à la source et promouvoir l'économie circulaire
- Développer et promouvoir des pratiques de mobilité durable pour les déplacements professionnels et domicile-travail
- Maîtriser, optimiser et réduire les consommations énergétiques des sites des activités du Groupe
- Privilégier systématiquement les véhicules à faibles émissions ou électriques lors des locations et acquisitions de flotte

Byblos Group s'engage à communiquer de manière transparente sur ses performances RSE. Les résultats sont partagés chaque année en interne, auprès des collaborateurs et du Comité exécutif, et publiés en externe sur le site institutionnel du Groupe.

La présente politique est placée sous la responsabilité de la Direction Générale, qui en est garante. Son animation et son suivi opérationnel sont assurés par le service RSE, en charge de son déploiement et de son effectivité au sein du Groupe.

Elle est révisée formellement chaque année, ou en cas d'évolution réglementaire significative ou de changement majeur dans les activités du Groupe. Toute révision est soumise à l'approbation de la Direction Générale avant diffusion.

PILIER RSE	ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS	OBJECTIFS	HORIZON	ODD	ESRS
GOUVERNANCE	- Intégrer les principes éthiques et de bonne conduite dans toutes les relations avec les parties prenantes internes et externes ; - Former les collaborateurs exposés aux risques de corruption, de conflits d'intérêts et aux enjeux d'éthique des affaires ; - Assurer le signalement, la protection des lanceurs d'alerte, le suivi et la correction effective des alertes émises ; - Garantir la conformité aux règles de gouvernance d'entreprise et l'absence de conflit d'intérêts au sein des instances dirigeantes.	Taux de collaborateurs formés à l'éthique des affaires	50% 100%	2027 2028	 	G1 Conduite des affaires
		Nombre d'alertes traitées dans les délais définis	100%	2026		
		Taux de collaborateurs ayant signé l'attestation de prise de connaissance du code de conduite	100%	2027		
		Taux de réussite au questionnaire annuel de conformité (situations concrètes liées à l'éthique)	>80%	2027		
SOCIAL	- Former et développer les compétences des collaborateurs pour soutenir leur évolution et leur employabilité ; - Préserver la santé physique et mentale ainsi que la sécurité de l'ensemble des collaborateurs ; - Prévenir et sanctionner le harcèlement moral et sexuel ainsi que tous les comportements sexistes au travail ; - Promouvoir la diversité, l'équité et l'égalité des chances à tous les stades du parcours professionnel.	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur et par an	18h	2026	  	S1 Main d'œuvre de l'entreprise
		Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail	TF ≤ 13 TG ≤ 1	2026		
		Nombre de signalements reçus dans l'année Délais de traitement des signalements de harcèlement traités dans un délai de 30 jours ouvrés	100% des signalements	2026		
		Index d'égalité femmes-hommes et taux de diversité	>80%	2026		
ACHAT RESPONSABLE	- Intégrer des critères RSE systématiques dans les processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs et prestataires ; - Évaluer régulièrement les pratiques sociales et environnementales des partenaires stratégiques ; - Encadrer les relations avec l'ensemble des partenaires par un code de bonne conduite contractuellement formalisé. - Exercer notre devoir de vigilance sur les risques en matière de droits humains et d'environnement au sein de la chaîne de valeur, conformément aux exigences CSRD (ESRS S2).	Part des fournisseurs évalués selon des critères RSE	100%	2027		S2 Employés de la chaîne de valeur E1 Pollution E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
		Taux de fournisseurs signataires du code de bonne conduite	80%	2026		
		Score ESG moyen du panel fournisseurs	80%	2026		
ENVIRONNEMENT	- Formaliser et mettre en œuvre un plan de décarbonation Groupe avec des objectifs de réduction des émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) alignés sur une trajectoire 1,5°C ; - Maîtriser la gestion des déchets, réduire les déchets à la source et promouvoir l'économie circulaire ; - Développer et promouvoir des pratiques de mobilité durable pour les déplacements professionnels et domicile-travail ; - Maîtriser, optimiser et réduire les consommations énergétiques des sites des activités du Groupe. - Privilégier systématiquement les véhicules à faibles émissions ou électriques lors des locations et acquisitions de flotte	Émissions totales de GES (tCO ₂ e), Scopes 1, 2 et 3 Taux de réduction des émissions par rapport à 2024	Scope 1 : -40% Scope 2 : -15% Scope 3 : -13%	2030		E1 Pollution E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
		Taux de valorisation des déchets générés	100%	2026		
		Ratio bornes de recharge / sites du Groupe	6	2027		
		Consommation d'énergie finale (kWh) et part des énergies renouvelables	1 audit	2026		
		Part des véhicules à faibles émissions dans la flotte	80%	2030		